



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 3-2017 - Séance du 27 février 2017 - Orale

Déchets compostables

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Dans un souci de traitement écologique et économique des déchets, la Satom qui gère la compostière de Villeneuve a mis en place en 2011 la valorisation des déchets de cuisines professionnelles sous l'identité « Gastrovert professionnel »; le système fonctionnant bien, l'idée est d'étendre cette offre aux déchets de cuisine des particuliers.

Les déchets de cuisine mis dans un sac incinérable ne produisent pas d'énergie mais en consomment; le principe de méthanisation produit de l'énergie thermique et électrique permettant une transformation en matières fertilisantes de ces déchets qui en retour seront utilisés au travers des cultures de notre région.

Votre municipalité a choisi de faire partie du groupe test pour notre région par l'installation d'un container de récupération à l'eco-point de la gare.

Les habitants du quartier recevront un courrier explicatif et une carte d'accès. Après une période d'essai, nous étudierons le besoin et la possibilité d'équiper notre commune de cette nouvelle collecte.

Afin de pouvoir utiliser au plus juste cette possibilité écologique de recyclage, les déchets doivent être exempts de tout plastique même alimentaire, ainsi que d'aluminium, typiquement des capsules à café.

Nous remercions par avance les habitants du périmètre choisi de bien vouloir se prêter à cette phase test.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 27 février 2017

M. Thierry George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal